

L'identité de genre en milieu scolaire

Une présentation de la circulaire ministérielle du 29 septembre 2021

Maison des Adolescents du Loiret AMARA45

Groupe Action Gay et Lesbien Loiret - centre LGBTQ+ d'Orléans

20 janvier 2022



L'école se doit d'accueillir tous les élèves dans leur diversité et de veiller à l'intégration de chacun d'eux.

La transidentité est un fait qui concerne l'institution scolaire.

Les réponses apportées sont aujourd'hui disparates et souvent improvisées. Or, celles-ci peuvent créer des situations préjudiciables au bien-être des élèves. Elles peuvent exposer certains personnels à des risques en termes de responsabilité.



1 - Comprendre les réalités et la diversité des situations de transidentités

2 - Savoir répondre à la situation des élèves transgenres

3 - Prévenir la transphobie : mettre en place des mesures générales et préventives



1 - Comprendre les réalités et la diversité des situations de transidentités

L'identité de genre est propre à chaque individu et à son ressenti intime.



1 - Comprendre les réalités et la diversité des situations de transidentités

L'OMS reconnaît que la non-congruence entre le genre de naissance et le genre vécu ne constitue ni un trouble psychiatrique ni une pathologie.



1 - Comprendre les réalités et la diversité des situations de transidentités

La prise en considération de l'identité de genre revendiquée ne doit pas être conditionnée à la production d'un diagnostic ou à l'obligation d'un rendez-vous avec un professionnel de santé.



1 - Comprendre les réalités et la diversité des situations de transidentités

Les actes et les propos transphobes sont punis par la loi.



1 - Comprendre les réalités et la diversité des situations de transidentités

Le droit fondamental au respect de la vie privée exclut toute révélation de la transidentité d'une personne sans son consentement.



1 - Comprendre les réalités et la diversité des situations de transidentités

L'établissement scolaire doit être attentif à garantir les conditions d'une transition revendiquée ou d'une transition confidentielle.



1 - Comprendre les réalités et la diversité des situations de transidentités

Les enseignants ont le devoir d'accompagner les jeunes et de faire preuve de la plus grande bienveillance, de leur laisser la possibilité d'explorer une variété de cheminements sans les stigmatiser ou les enfermer dans l'une ou l'autre voie.



2 - Savoir répondre à la situation des élèves transgenres

Écouter

Accompagner

Protéger



2 - Savoir répondre à la situation des élèves transgenres

Dans de nombreuses situations, l'élève et la famille sollicitent ensemble l'équipe éducative.

Le premier principe est celui d'une écoute active et bienveillante des interrogations et des besoins exprimés par l'élève

Écouter



2 - Savoir répondre à la situation des élèves transgenres

Les questions touchant à l'intimité de l'élève, relatives au corps ou au parcours médical, n'ont pas à être abordées à moins que l'élève en prenne l'initiative.

Il est essentiel de rassurer la famille qui accompagne l'élève dans sa démarche sur la capacité de l'établissement à protéger et à assurer de bonnes conditions de scolarité.

Écouter



2 - Savoir répondre à la situation des élèves transgenres

Si l'élève fait seul la démarche auprès du personnel de l'établissement,

- *une communication avec les représentants légaux ne doit se faire qu'avec l'accord explicite de l'élève.*

Écouter



2 - Savoir répondre à la situation des élèves transgenres

Si l'élève en fait la demande,

- *l'équipe a intérêt à créer les conditions d'un dialogue, voire d'une médiation, avec les représentants légaux.*

Écouter



2 - Savoir répondre à la situation des élèves transgenres

Dans le cas où le mineur apparaît en situation de danger dans son environnement familial ou de vie

- *il peut être décidé de rédiger une information préoccupante ou de faire un signalement judiciaire.*

Écouter



2 - Savoir répondre à la situation des élèves transgenres

Le changement de prénom

**L'utilisation d'un prénom d'usage est une
étape nécessaire avant une modification de
l'état-civil.**

Écouter

Accompagner

2 - Savoir répondre à la situation des élèves transgenres

Le changement de prénom

**Si l'état-civil n'a pas été modifié,
et si accord des deux parents,**

- **il s'agit de veiller à ce que le prénom choisi soit utilisé par l'ensemble des membres de la communauté éducative, le respect de l'identité de genre ne devant pas être laissé à la libre appréciation des adultes ou des élèves.**

Écouter

Accompagner

2 - Savoir répondre à la situation des élèves transgenres

Le changement de prénom

**Si l'état-civil n'a pas été modifié,
et si accord des deux parents,**

- **l'établissement substitue le prénom d'usage, de manière cohérente et simultanée, dans tous les documents qui relèvent de l'organisation interne (liste d'appel, carte de cantine, de bibliothèque, etc.) ainsi que dans les espaces numériques (ENT...).**

Écouter

Accompagner

2 - Savoir répondre à la situation des élèves transgenres

Le changement de prénom

**Si l'état-civil n'a pas été modifié,
et si accord des deux parents,**

- **En revanche pour les épreuves de diplômes nationaux seul le prénom inscrit à l'état-civil est pris en compte.**

Écouter

Accompagner

2 - Savoir répondre à la situation des élèves transgenres

Le changement de prénom

**Si l'état-civil n'a pas été modifié,
et si les parents de l'élève mineur s'opposent à
l'utilisation d'un prénom d'usage demandé par
leur enfant,**

Écouter

Accompagner

- il conviendra alors, dans l'intérêt de l'élève et à son initiative, d'instaurer un dialogue avec la famille.**



2 - Savoir répondre à la situation des élèves transgenres

Le changement de prénom

Si l'état-civil a été modifié,

- **tous les documents doivent être rectifiés dans les meilleurs délais.**
- **à la demande de la personne, les diplômes et les bulletins scolaires doivent être réédités avec le bon prénom.**

Écouter

Accompagner

2 - Savoir répondre à la situation des élèves transgenres

L'expression de genre et les normes vestimentaires

- Il convient de s'assurer que les règles relatives aux tenues vestimentaires ne font pas l'objet de consignes différenciées selon le genre.

Écouter

Accompagner

2 - Savoir répondre à la situation des élèves transgenres

L'expression de genre et les normes vestimentaires

- **Les vêtements et accessoires autorisés et interdits le sont pour tous les élèves, sans distinction.**
- **De même pour le port de maquillage et des bijoux.**

Écouter

Accompagner

2 - Savoir répondre à la situation des élèves transgenres

L'usage des espaces d'intimité

L'établissement peut

- autoriser l'élève à accéder à des espaces individuels dans les vestiaires ou à l'internat
- autoriser l'élève à utiliser des espaces conformes à son identité de genre, en veillant à accompagner la situation

Écouter

Accompagner

2 - Savoir répondre à la situation des élèves transgenres

L'usage des espaces d'intimité

L'établissement peut

- **autoriser l'élève à occuper une chambre conforme à son identité de genre à l'internat; une solution peut être trouvée en concertation avec les camarades pour le partage d'une chambre**

Écouter

Accompagner



2 - Savoir répondre à la situation des élèves transgenres

L'usage des espaces d'intimité

L'établissement peut

- **convenir avec l'élève de la mise en place d'horaires aménagés pour l'utilisation de vestiaires et douches collectives.**

Écouter

Accompagner

2 - Savoir répondre à la situation des élèves transgenres

Comme tous les élèves présentant des facteurs de vulnérabilité, les élèves transgenres sont particulièrement exposés aux risques de harcèlement et sont également fréquemment victimes de propos et de violences transphobes émanant d'élèves ou d'adultes.

Écouter

Accompagner

Protéger

2 - Savoir répondre à la situation des élèves transgenres

C'est le rôle de l'équipe éducative de les protéger.

Une mauvaise prise en compte de la transidentité d'un ou d'une élève peut rapidement provoquer le développement d'une phobie scolaire et conduire à une situation de décrochage.

Écouter

Accompagner

Protéger

2 - Savoir répondre à la situation des élèves transgenres

Une attention particulière doit être portée à la manifestation de troubles co-occurrents (troubles anxieux, dépression, risque suicidaire, abus de substance, autoagressivité, etc.), plus fréquents chez les jeunes transgenres que dans la population générale.

Écouter

Accompagner

Protéger



3 - Prévenir la transphobie : mettre en place des mesures générales et préventives

L'accueil des élèves transgenres ou en questionnement ne peut se dérouler que si chaque établissement s'efforce de créer un environnement bienveillant pour tous.



3 - Prévenir la transphobie : mettre en place des mesures générales et préventives

L'ensemble de la démarche collective est portée par la direction de l'établissement.

Cela implique que les adultes soient sensibilisés aux questions relatives à l'identité de genre.



3 - Prévenir la transphobie : mettre en place des mesures générales et préventives

Dans chaque académie,

- les chargés de mission égalité,
- les observatoires des LGBT+phobies,
- les référents pour l'éducation à la sexualité,
- les référents harcèlement,

sont des personnes ressources.



3 - Prévenir la transphobie : mettre en place des mesures générales et préventives

Cette politique doit

- **s'inscrire dans une démarche partenariale**
- **s'appuyer sur les expertises disponibles : professionnels de l'enfance, pédagogues, personnels sociaux et de santé**



3 - Prévenir la transphobie : mettre en place des mesures générales et préventives

Cette politique doit

- **s'appuyer sur le concours d'associations agréées par l'éducation nationale**
- **associer les représentants des parents d'élèves**



3 - Prévenir la transphobie : mettre en place des mesures générales et préventives

L'action doit

- **s'inscrire dans une politique cohérente de lutte contre les violences de genre**
- **et s'articuler avec la lutte contre le sexisme et l'homophobie.**



3 - Prévenir la transphobie : mettre en place des mesures générales et préventives

Elle suppose en outre :

- **de prévoir les implications administratives et matérielles de l'expression de la diversité des identités de genre, par exemple pour faciliter la substitution ou l'ajout d'un prénom d'usage**



3 - Prévenir la transphobie : mettre en place des mesures générales et préventives

Elle suppose en outre :

- **d'intégrer à la prévention du harcèlement les spécificités des violences sexistes et LGBT+phobes.**



3 - Prévenir la transphobie : mettre en place des mesures générales et préventives

Elle suppose en outre :

- **d'organiser des actions éducatives, par exemple le 17 mai, journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie, date inscrite au calendrier des actions éducatives.**

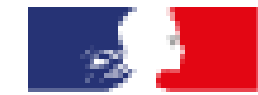


3 - Prévenir la transphobie : mettre en place des mesures générales et préventives

Elle suppose en outre :

- **d'encourager les pratiques de soutien entre élèves (groupes de réflexion et de paroles, actions des CVC/CVL)**
- **de veiller à la mise en œuvre des points de programme portant sur la transphobie.**

Pour en savoir plus



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- **Circulaire du 29 septembre 2021**

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo36/MENE2128373C.htm>

- **Fiche thématique Eduscol sur l'identité de genre**

<https://eduscol.education.fr/document/9590/download>

- **Dossier Eduscol : Agir à l'École contre les LGBTphobies : leviers et ressources utiles**

<https://eduscol.education.fr/1593/agir-l-ecole-contre-les-lgbtphobies>

Pour en savoir plus



- **Fiche pratique sur le respect des droits des personnes trans**

https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2019/11/fiche_respect_des_droits_trans_dilcrah.pdf

Pour en savoir plus



- **Décision-cadre 2020-136 du 18 juin 2020 relative au respect de l'identité de genre des personnes transgenres**

https://juridique.defenseurdesdroits.fr/index.php?lvl=notice_display&id=33016&opac_view=-1

- **Règlement amiable RA-2021-012 du 15 mars 2021 relatif à la subordination de la prise en compte de l'identité de genre d'un enfant de 5 ans par son établissement scolaire à la transmission de pièces de nature médicale attestant de sa transidentité**

https://juridique.defenseurdesdroits.fr/index.php?lvl=notice_display&id=37779&opac_view=-1

Pour être accompagné

Contactez :

- la Maison des adolescents de votre département

<https://www.anmda.fr/les-mda>

- une association LGBT agréée

Dans le Loiret :



contact@amara45.fr



contact@gagl45.org